



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2022-15

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 7 février 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

2022-15 : Règlement décrétant une dépense de 4 365 600 \$ et un emprunt de 4 365 600 \$ pour la réalisation de divers travaux relatifs à la construction et à la réfection d'infrastructures de rue, de rampes de mise à l'eau et d'un stationnement, ainsi qu'à la circulation.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 12 avril 2022.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entre en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 11 mai 2022.

Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière